

RAPPORT DE REUNION INTERNE 24.01.08**Nr. 003**Lieu de réunion : **CHANTIER****TRANSFORMATION MAISONS DES SCOUTS A DIFFERDANGE**Code Projet : **0704**

Avenue de la Liberté - L-4601 Differdange

Maître d' Ouvrage :

F. D. G. S. - FRENN VUN DEN DEIFFERDANGER GUIDEN A SCOUTEN

Présences :	Nom :	Société :	Téléphone :	E-Mail :	Diffusion :
A) DIRECTION DES TRAVAUX					
☒	M. SCHUTZ	F.D.G.S.		georges.schutz@gmail.com	☒
☐	M. BAMBERG	F.D.G.S.		cbamberg@internet.lu	☐
☐	M. KLOMP	F.D.G.S.		klomp@sudgaz.lu	☐
☐	M. LIESCH	F.D.G.S.		Georges.liesch@education.lu	☐
☐	M. CONRARDY	F.D.G.S.		daniel.conrardy@lux-airport.lu	☐
☒	M. WEYLAND	team 31		info@team31.lu	☐
☐	M. ENGELKE	team 31		info@team31.lu	☐
☒	M. RAGNACCI	Service de Police		marc.ragnacci@police.etat.lu	☐

1.0 GENERALITES

Point :	Resp :	Constat :	Echéance	Texte :	Exécuté :
1.1	t31 FDGS	24.01.08		Une visite des lieux du bâtiment a été réalisée avec M. Ragnacci du service Prévention de la Police. Les conseils suivants ont été donnés : a) les fenêtres permettant facilement accès au bâtiment seront à équiper des fenêtres avec vitrages anti-effraction. Afin d'éviter une ouverture facile à l'aide d'un tournevis, ces fenêtres seront également à équiper de guides de crémone supplémentaires " 5 Pilzköpfe " au lieu de 3 pour les fenêtres standard. b) Pour les portes extérieures des serrures à verrouillage à 5 points sont à préférer à des serrures à verrouillage à 3 points. c) Les portes de sortie de secours latérales donnant vers la forêt ne sont pas à réaliser entièrement en vitrage. Uniquement des éléments vitrés en partie supérieure permettant la vue sont à utiliser de préférence. d) Un éclairage extérieur avec détecteur de présence ainsi qu'une sirène extérieure sont à prévoir pour garantir un effet dissuasif. e) Un système d'alarme avec détecteurs de mouvement (de préférence reliés à l'électricité) sont à prévoir pour les pièces situées au rez-de-chaussée ainsi que les couloirs du sous-sol et du premier étage. f) Pas de remarque particulière concernant la fermeture des portes extérieures (avec serrure et clefs traditionnel ou avec télécommandes). En cas de perte de clefs la télécommande aura l'avantage que toutes les serrures ne devront pas être échangées.	

				F.D.G.S. devra prendre position par rapport au système à utiliser.	
1.2	t31 FDGS	24.01.08		F.D.G.S devra prendre position par rapport au maintien ou à la suppression des fenêtres de la cave.	
1.3	t31 FDGS	24.01.08		Après test sur place il s'est avéré que les revêtements de sol en carrelage sont en très mauvais état (fissuration, etc...) Les chapes se trouvant en-dessous des carrelages sont également fissurés et doivent être enlevés. Une absence d'une isolation phonique entre chapes et dallage en béton est constatée. F.D.G.S. se chargera de la démolition du revêtement de sol et de la chape.	

2.0 REUNION DE COORDINATION					
Point :	Resp :	Constat :	Echéance	Texte :	Exécuté :
2.1	TOUS			PROCHAINE REUNION DE COORDINATION : Date à définir	
Sans remarques formulées à l'adresse du soussigné endéans les 8 jours, tous les points du rapport sont considérés comme acceptés. Les décisions prises en cours de réunion et actées dans la présente engagent les partis. Le présent rapport reprend les points relevant des missions des architectes, à savoir celles de coordination et d'architecture. Les points discutés en réunion qui concernent plus particulièrement le génie civil et les installations techniques sont repris le cas échéant dans les rapports à dresser par les bureaux d'études concernés.					